



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT NO 766**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 février 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 766 intitulé :

**Règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures en matière d'alimentation en eau, en gestion des eaux usées et pluviales et de voirie.**

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le 10 mars 2026 à 19 h 15 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement à ce sujet.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

**Note explicative du règlement no 766**

Le Règlement 766 vise à remplacer le règlement no 738 qui porte sur le même objet, notamment afin de tenir compte de certaines restrictions annoncées en lien avec l'utilisation des sommes perçues qui ne pourront être dorénavant utilisées qu'à des fins d'infrastructures en alimentation eau, gestion des eaux usées ou pluviales et de voirie.

Le règlement actualise, à l'annexe A, le coût des investissements prévues aux fins susdites ainsi que les données provenant du rôle d'évaluation permettant d'établir la richesse foncière à terme.

Le montant des contributions exigibles des promoteurs demeure inchangé.

Service des affaires juridiques et du greffe  
18 février 2026

Donné à L'Île-Perrot, ce 18 février 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier